

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Le vingt-six janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN <u>Adjoint</u>, M. Joël PROUST <u>Adjoint</u>, Mme Nicole BETTAN <u>Adjoint</u>, M. Rodolphe FOURRÉ <u>Adjoint</u>, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT et M. Patrick PETIT.

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: Mme Jany ROUSSEAU, Mme Sylvie COUTEAU, Monsieur Guillaume GENDRAUX qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN, M. Arthur JONES, M. Fabrice MICHELET ainsi que M. Jacques FLANDROIS, Mme Peggy AUGUSTIN et Mme Périne DEVINCK non excusés non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame Sylvie MAGNAIN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette première réunion de l'année. Il renouvelle collectivement ses vœux pour que 2015 soit une année constructive et de travail.

Le compte-rendu de la séance du 08.12.2014 est adopté à l'unanimité puis l'assemblée délibère ainsi :

CHATEAU DE JAVARZAY - BILAN D'ACTIVITES 2014 ET PERSPECTIVES 2015

Monsieur Christian Beaudoin agent communal, plus particulièrement chargé de la promotion du site du château de Javarzay, commente les différents tableaux retraçant le bilan des fréquentations 2014.

Cette année, les visites libres ont été mises en place avec cependant encore une visite guidée le 1^{er} dimanche de chaque mois dont l'opportunité n'est plus avérée car seulement 6 visiteurs en ont profité.

Cette nouveauté n'a, semble-t-il, pas destabilisé les visiteurs car le nombre d'entrées a progressé de 6.7 %.

Cette évolution est liée pour partie à la forte fréquentation pendant les « Journées du Patrimoine » représentant une évolution de 46.7 % par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « Tourisme » déléguée par les communes à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou a été déléguée au Pays Mellois qui l'a à son tour, confiée à l'Office de Tourisme de Pôle.

Une réflexion est en cours pour optimiser les missions auxquelles l'OT doit s'attacher pour notamment, être un lien fort entre les hébergeurs dont le rôle d'ambassadeur permettra véritablement de valoriser les atouts de notre territoire.

Les antennes seraient remplacées par un point d'informations chez un commerçant ou sur un site. Ainsi, à Chef Boutonne, le site du château serait ce point d'accueil, à compter du 01.03.2015.

Ces orientations sont bien sûr, aussi motivées par un contexte financier délicat, le Conseil Régional et le Conseil Général envisageant de réduire considérablement leurs contributions à compter de 2015.

Monsieur Beaudoin commente le programme d'expositions 2015 qui est entériné. Il répond aux diverses questions posées par les élus.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Beaudoin pour son intervention.

CHATEAU DE JAVARZAY - POINT SUR EVOLUTION DU DOSSIER CONCERNANT LA RENOVATION

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec Mme Nigues Architecte et M. Fayt son collaborateur pour faire le point sur l'évolution du dossier, son financement et pour préciser le calendrier prévisionnel de l'opération. M Fayt a vu à plusieurs reprises, M. Boubli de la DRAC, depuis la réunion de concertation qui s'était tenue en mairie avec les élus, l'association des Amis du Château de Javarzay et l'association CAIL pour aborder plus particulièrement l'accessibilité du monument. Le dossier final devra préalablement être soumis à la DRAC, pour validation du contenu et du phasage des travaux avant le lancement de la consultation correspondante.

Compte tenu des restrictions budgétaires que connait la DRAC, le dossier est décalé d'une année et les travaux ne pourront être programmés qu'en 2016.

AMENAGEMENT DE LA RUE DES FILS FOUQUAUD ET DE LA RUE DU DEPARTEMENT POINT SUR LE DOSSIER ET LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été abordé lors de chacune des 4 dernières réunions du Conseil Municipal (15 sept, 13 oct, 10 nov et 8 déc 2014).

Il rappelle les conclusions de la commission de recours qui a été saisie car la démolition avait été refusée par l'Architecte des Bâtiments de France : « Il est convenu de commander à un architecte une mission complémentaire sur l'aménagement du carrefour de Javarzay qui prévoit une construction plutôt qu'une dent creuse afin d'assurer la continuité urbaine de ce bourg médiéval ».

Le Cabinet Parcours sollicité pour ces esquisses complémentaires a donc présenté des solutions répondant au compromis qui consiste à envisager une reconstruction de 3 garages avec compteur électrique individuel mais sans compteur d'eau car cela aurait impliqué un surcoût quant à l'accès au tout à l'égout...

Une nouvelle rencontre a été organisée le 12 janvier 2014 avec les représentants du Cabinet Parcours, du Cabinet Quattro, du Conseil Général des Deux-Sèvres et de 9 élus qui ont répondu à l'invitation qui a été faite à l'ensemble du Conseil Municipal de participer à cette concertation. Cette rencontre avait pour objectif de préciser divers points et d'envisager l'organisation, le calendrier et la logistique de l'opération.

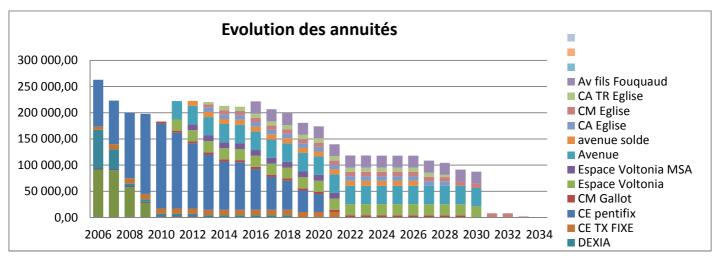
Monsieur le Maire présente et commente la dernière esquisse sur laquelle les élus échangent.

Les travaux d'assainissement sur le tronçon qu'il convient de concilier avec le chantier, pourraient avoir lieu début octobre 2015. Les travaux d'aménagement suivraient afin de réduire au mieux l'indisponibilité du tronçon qui n'est pas sans poser quelques difficultés de gestion des déviations, pour le Conseil Général.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré à 2 reprises Monsieur et Madame Deval au sujet de l'achat par la commune de leur trottoir situé le long de leur propriété, afin de décaler l'emprise du projet communal. La vente du trottoir serait donc possible au prix négocié de 2 500 €.

Dépenses		Recettes			
Démolition	60 000,00 €	Conseil Général Fonds de concours	110 000,00 €		
Travaux maîtrise d'ouvrage commune, y compris adduction eau et enfouissement réseaux électriques, y compris 10% imprévus 480 000,00		ERDF (enfouissement)	22 800,00 €		
Construction garages	90 000,00 €	Conseil Général Resandement	21 462,50 €		
Maitrise d'œuvre et frais divers	54 735,50 €	Conseil Général subvention (30% de 180 000 €)	54 000,00 €		
Achat trottoir Deval (prix + frais)	3 200,00 €	Conœil Général Amendes de police	12 810,00 €		
		DETR 2015	50 000,00 €		
Total HT	687 935,50 €	FCTVA 16,442%	135 101,05 €		
TVA 20%	136 947,10 €	Coût commune	418 709,05 €		
Total TTC (20%)	824 882,60 €		824 882,60 €		

Il est précisé que le « coût commune » sera réparti entre le budget principal et le budget annexe de l'eau (22 000 €). Une simulation de l'impact sur la dette communale est commentée par Monsieur le Maire.



Puis après discussion, Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur la concrétisation de l'opération qui implique les décisions suivantes que le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité :

- Lancer officiellement le projet de rénovation des rues des Fils Fouquaud et du Département
- Valider la tranche conditionnelle de la mission du cabinet Parcours
- Autoriser le Maire à déposer le PC pour construction des garages et la démolition
- Autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subventions actualisées :
 - DETR (programme 2015)
 - Conseil Général 79 (rescindement, amendes de police, aménagement de bourg, fonds de concours)
- Acquérir la bande terrain (trottoir) appartenant à Mme DEVAL pour 2500 € (soit 3 200 € avec les frais)
- Accepter les honoraires du cabinet Quattro pour la partie construction des garages (12 500 € HT)
- Accepter et confier la mission O.P.C Ordonnancement Pilotage Coordination (1.5%) au Cabinet PARCOURS
- Accepter l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage d'ERDF (4 529 €)
- Demander le diagnostic archéologique sur la partie démolie (500 €)
- Lancer la consultation pour un géomètre pour division cadastrale
- Lancer la consultation pour la mission SPS
- Lancer la consultation pour l'étude de sol (G11/G12)
- Lancer la consultation pour la démolition de l'immeuble actuel

Une nouvelle réunion à laquelle sont invités les élus, est programmée le 29 Janvier avec les représentants du Cabinet Parcours, du Cabinet Quattro et du Conseil Général des Deux-Sèvres pour préciser les modalités de concrétisation de ce dossier.

Ce projet sera présenté lors d'une réunion publique le 10 février 2015 à 18 heures 30.

REGLEMENT ET TARIFS DE PECHE DANS L'ETANG DU CHATEAU DE JAVARZAY 2015

Madame Magnain responsable de la commission « Pêche » dresse le bilan de la saison de pêche 2014 dans l'étang du Château de Javarzay, tel que présenté lors de la réunion organisée avec les pêcheurs et l'association PECH.

Puis sur sa proposition, il est décidé de maintenir la quantité de poissons à l'identique pour la saison 2015 à savoir : Truites : 1800 kg ; <u>Gardons</u> : 300 kg soit un total de 2 100 kg de poissons.

Madame Magnain commente les propositions de modifications du règlement de pêche dans l'étang du Château de Javarzay pour 2015, émises par la commission, et discutées avec l'association PECH qui les a acceptées.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte ce règlement 2015 dont l'intégralité sera publiée sur le site internet de la commune. www.chef-boutonne.fr;

Les tarifs des cartes sont ainsi déterminés :

Carte annuelle $65 \in$ Carte journalière $7 \in$ Carte annuelle moins de 16 ans $32 \in 50$ Carte journalière moins de 16 ans $3 \in 50$

(pour les jeunes nés après le 1^{er} janvier 2000)

Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans (nés après le 1er janvier 2010) avec une ligne sans moulinet.

SYNDICAT 4 B – FIXATION DU TERME DE LA SURTAXE DE 35 €

Le financement des travaux de restructuration réalisés sur le territoire du Syndicat 4B est basé sur un principe de mutualisation qui se concrétise chaque année par un appel de 35€ / abonné du Syndicat 4B vers les uniés de distribution adhérentes à la compétence de production dont la commune fait partie. Dans le cadre des modalités financières et patrimoniales du retrait des communes de Rom, Messé, Sainte Soline et Vanzay vers le SIAEP de Lezay, les membres du Syndicat 4B ont été amenés à délibérer sur le terme du versement de cette surtaxe à la date du 31.12.2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la date du 31/12/2026 comme terme de l'engagement de la commune à verser la surtaxe de 35€/abonné/an.

CENTRE DE GESTION DE SAINT MAIXENT AVENANT A LA CONVENTION POUR FORMATION ET ASSISTANCE INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saint-Maixent pour la formation continue ou de perfectionnement des agents à l'utilisation des logiciels (compta, élections, cimetières, paie, recensement militaire), l'assistance téléphonique ou sur site. Cet avenant intègre notamment l'actualisation des tarifs suivants : redevance annuelle +3%, le taux horaire pour intervention sur site passe à 35€, mise en place d'une participation forfaitaire de 26 € par technicien et par déplacement pour les interventions sur site...

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EAU

Monsieur Arthur Jones membre de la commission « Finances – Marchés Publics » commente le résultat de la consultation qui a été menée pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la délégation de service public (DSP) qui avait été choisie comme mode de gestion de l'eau à compter du 01.01.2016, par délibération du 10 Novembre 2014.

Cette AMO est destinée à accompagner la collectivité jusqu'au choix du concessionnaire (préparation dossier, appel d'offre, analyse...). Les critères qui avaient été fixés, étaient les suivants : Prix : 50% - Valeur technique : 50%

Sur proposition de la commission « Finances-Marchés Publics » qui a étudié les 3 offres reçues, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la mieux-disante qui est celle de « Gétudes Consultant » de la Roche sur Yon (85) pour un montant de 6 000 € ht.

GROUPEMENT DE COMMANDE D'ENERGIE – PROPOSITION DE MUTUALISATION DU SIEDS

Pour faire suite à l'accord de principe qui avait été donné pour une mutualisation d'achat d'énergies au SIEDS, le SIEDS propose l'organisation de groupements de commandes d'achat d'énergies permettant ainsi d'obtenir des offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il décharge ainsi ses adhérents des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés. Chaque adhérent au groupement n'utilisera l'énergie qu'en fonction de ses propres besoins, sur la base des prix résultant de l'appel d'offres global.

La demande d'adhésion doit être notifiée au Sieds avant le 20.02.2015 pour être prise en compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition de mutualisation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain responsable de la commission « Animation de la ville » indique que la commission a étudié plusieurs demandes de subvention. Certaines ne répondant pas au règlement d'attribution établi ne seront pas satisfaites. La commission propose l'attribution d'une subvention de 500 € au Tennis Club de Chef Boutonne.

Quelques élus regrettent que cette association n'organise pas d'animations sur la commune, comme le font beaucoup d'autres pour avoir des ressources supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour (2 contre et 1 abstention) décide de verser une aide de 500 € au Tennis Club.

MARCHE HEBDOMADAIRE – GESTION DE L'ENLEVEMENT DES DECHETS

Monsieur Rodolphe Fourré adjoint explique que depuis plusieurs années, une remorque est mise à la disposition des commerçants ambulants qui fréquentent le marché hebdomadaire du samedi matin, pour l'enlèvement des cartons ou déchets. Ce principe est apprécié et respecté.

Des commerçants riverains de la Place Cail en profitent pour y mettre également leurs cartons ..., ce qui ne poserait pas de problème majeur si la remorque n'était pas pleine, parfois, avant l'arrivée des commerçants ambulants qui ne peuvent donc plus en disposer.

Les commerçants locaux concernés qui ont pu être identifiés ont été rencontrés à ce sujet qui a par ailleurs été abordé lors de la rencontre des commerçants avec les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le 1^{er} décembre 2014. Les élus sont invités à réfléchir à une possibilité de gérer cet usage qui n'était au départ qu'une tolérance occasionnelle. Par ailleurs, il est précisé que ce service n'est pas proposé à tous les commerçants. Il convient donc que le Conseil Municipal prenne une position définitive afin de trancher.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Fourré, le Conseil Municipal par 14 voix (1 voix pour l'arrêt de la mise à disposition et 1 abstention) décide de faire un test de 6 mois en demandant à ce que la remorque soit maintenue vide jusqu'à l'arrivée des commerçants ambulants qui ne seront autorisés à y déposer leurs cartons qu'à partir de midi. A la fin de ces 6 mois, un bilan sera fait pour se déterminer quant à la suite à donner à ce service.

PROPOSITION D'ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

Considérant le partenariat que propose la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, l'accès pour la commune et tous les habitants aux services proposés à des tarifs préférentiels (luttes contre les ragondins, les corbeaux, les rats et souris, les frelons asiatiques, les chenilles processionnaires, les taupes, les moustiques tigres...) le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'y adhérer à raison de 0.03 cts par habitant.

GARANTIE D'EMPRUNT DEMANDEE PAR LA SA HLM POUR TRAVAUX SUR LOGEMENTS DU LOTISSEMENT DES GRAPAUDIERES

La Sa d'HLM de Niort envisage d'entreprendre des travaux de gros entretien concernant notamment l'électricité sur les logements locatifs du Lotissement des Grapaudières. A ce titre-là elle demande à la collectivité de se porter garante d'un prêt souscrit auprès de la CDC, d'un montant estimatif de 60 500 € sur 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la position jusqu'alors adoptée par le Conseil Municipal et donne son accord de principe quant à cette garantie dont les modalités seront affinées pour faire ensuite l'objet d'une nouvelle délibération établie en fonction du prêt à réaliser.

CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE – MISSION CONFIEE A VEOLIA

La durée du contrat passé entre Véolia et la commune de Chef Boutonne pour la vérification des poteaux incendie correspondait à celle du contrat de concession de Véolia. Celle-ci ayant été prolongée d'un an avec une nouvelle date d'échéance au 31.12.2015, il convient de reconsidérer la mission de contrôle des Poteaux d'Incendie pour mettre en concordance les dates de fin de mission. Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 4 027.38 € TTC pour cette mission en 2015. Il est précisé que le montant 2015 est égal à celui de 2014.

AMENAGEMENT DU FOSSE ENTRE LA PISCINE ET LE PRE DU MAINE

Afin de gérer les problèmes d'entretien du fossé entre la Piscine et le Pré du Maine, une concertation a été menée avec les services communaux, le Syndicat Mellois des Piscines et le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne pour tenter de trouver une solution. Le projet issu de la réunion qui a eu le lieu lundi 19 Janvier est présenté et commenté par Monsieur Joel Proust adjoint.

La problématique concerne les points suivants :

- ✓ Aspect paysager sur un site très fréquenté en été
- ✓ Difficulté d'entretien d'une bande en herbe entre ruisseau et terrasse de la piscine
- ✓ Rejet d'eaux pluviales avec apports de gravillons
- ✓ Problème de continuité écologique du ruisseau avec 1 pont obstacle

La solution pourrait être de réaliser une recharge granulométrique du lit du ruisseau sur 95 ml pour re-dynamiser le ruisseau, améliorer l'aspect paysager du site, solutionner l'accès pour l'entretien de la bande de terrain entre ruisseau et terrasse. Il est précisé que le problème de continuité écologie est déjà résolu par le retrait du pont et son remplacement par une passerelle piétonne libérant les écoulements.

Quelques informations complémentaires sont données :

➤ Longueur à traiter : 95 ml

 \rightarrow

➤ Volume de la recharge à envisager : 40 m3 = 70 tonnes (- 55 tonnes granulats Ø 10-150 mm + 15 tonnes blocs calcaires Ø 400-600 mm).

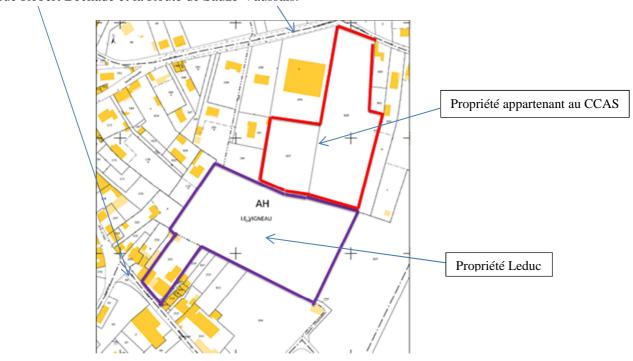
Informé du coût estimatif de l'opération qui est de 3 800 € TTC, le Conseil Municipal à l'unanimité, æcepte le principe de l'opération, décide de confier la maitrise d'ouvrage au SMBB. et accepte la prise en charge de 20 % qui sera répartie par moitié entre la Commune et le Syndicat Mellois des Piscines.

EVOLUTION DE LA REFLEXION CONCERNANT LA PROPRIETE LEDUC RUE ROBERT BECHADE

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2014 au cours de laquelle il avait été demandé de se renseigner sur le coût de la démolition des dépendances de cette propriété qui pourrait être une opportunité de réserve foncière pour la collectivité.

La démolition a donc été chiffrée : démolition des dépendances évaluée à 20 000 € TTC et démolition dela maison évaluée à 15 000 € TTC (la maison pourrait éventuelement être revendue)

Monsieur le Maire souligne que la démolition de la maison pourrait ne pas être indispensable pour envisager un accès entre la rue Robert Béchade et la Route de Sauzé-Vaussais.



Après avoir échangé sur ce dossier, le Conseil Municipal par 12 voix pour (4 abstentions) autorise Monsieur le Maire à négocier avec les vendeurs. Une visite de la propriété sera organisée avec les élus.

ACHAT DE MATERIEL MUTUALISATION DES SERVICES

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acquérir un ordinateur portable qui permettra à Monsieur Bernegoue agent communal, de valoriser le suivi des tâches qui lui sont confiées.

Il est précisé, dans le cadre du schéma de mutualisation des services que la loi MAPAM du 27 janvier 2014 oblige à définir entre la Communauté de Communes et les Communes avant fin mars 2015, qu'une mutualisation des missions est envisagée entre la commune et la Communauté de Communes du Cœur du Poitou. Monsieur Bernegoue effectuera, à ce titre, en sa qualité d'électricien, quelques heures au service de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou qui rendra ce nombre d'heures par la mise à disposition d'un agent pour les taches initialement effectuées par Monsieur Bernegoue dans des missions moins spécifiques.

BILAN D'ACTIVITES 2014 DU CENTRE DE SECOURS

Monsieur Patrick Coirault commente ce bilan qui a par ailleurs, été présenté lors de la cérémonie publique de Sainte Barbe. Tableau des interventions sur l'ensemble du territoire défendu (attention chiffres arrêtés au 30.11.2014)

18	PARS A LICTIN	TELY OF	Tild OF No.	TELATOR PLA	4	MARINGO O	100	Cha	وُ٢٠٩	TOTA
CHEF-BOUTONNE	12	139	6	1	V.	2	(K)	<u>'9, \</u>	<i>'</i> 7 1	161
AUBIGNE	12	7	J			1			1	9
ARDILLEUX	1	4	1			·				6
LA BATAILLE		1								1
BOUIN	1	3								4
OUTURE D ARGENSO	1	20			1					22
CREZIERES		1								1
FONTENILLE	2	16								18
GOURNAY	2	7								9
HANC		9	2		1	1				13
LES ALLEUDS		4			2					6
LOIZE										0
LOUBIGNE		4	1							5
LOUBILLE	2	11								13
MELLERAN		13	2		1					16
PIOUSSAY		6	1							7
St MARTIN		5	2							7
TILLOU							<u> </u>			0
VILLEMAIN	1	3	1		1	2	<u>'</u>			8
RENFORT EXTERIEUR	2	1	2							5
du 01 Janvier au 30 nove	embre 20	14								

Monsieur Coirault se réjouit de voir que plusieurs jeunes demandent leur intégration après la formation des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers). Cependant, les indisponibilités des effectifs en journée constituent toujours une réelle préoccupation, 10% des interventions sont refusées par manque de pompiers présents simultanément au moment du départ de l'intervention.

Monsieur le Maire ajoute que cette préoccupation est également celle des élus alertés depuis plusieurs années sur les départs de pompiers non remplacés. C'est pourquoi, lorsque le profil des candidats aux différents emplois ouverts au sein des collectivités (Commune, Communauté de Communes, EHPAD) correspond au besoin des postes, la qualité de pompier peut être un atout supplémentaire pour faire un choix parmi des candidats à compétence égale bien sûr. Un pompier vient d'ailleurs d'être recruté au service technique de la CDC

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent quelques informations diverses avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer et de clore la séance à 22 heures 50 :

<u>Madame Magnain</u> responsable de la commission «Communication » souhaite intervenir au sujet d'un mail diffusé le 9 Janvier dernier, intitulé « Couleur Boutonne voilà pourquoi, je suis CHARLIE ».

Monsieur Jean-Claude Réveillaud qui a donc diffusé ce mail, remettait en cause la « rédaction » du journal municipal notamment au sujet de l'encart d'expression des groupes présents au sein du Conseil Municipal. Il dénonce la police de caractères utilisée pour la diffusion de l'article du groupe « 2014 : Un souffle nouveau !! ».

Madame Magnain souligne, avant tout, que la mise à disposition de cet encart est une décision qui a été prise volontairement et sans obligation, car la collectivité compte – de 3 500 habitants. La dimension qui en a été définie et qui a été utilisée dès la parution du 1^{er} journal suivant les élections en juillet 2014, n'a pas changé. Elle précise que la dimension est identique pour les 2 groupes en présence.

Elle indique avoir contacté Madame Peggy Augustin sur la longueur du texte puis Monsieur Flandrois à sa demande. Il a souhaité maintenir le texte tel que présenté. Pour permettre la parution de son intégralité et dans le respect de sa rédaction, la police a donc dû être adaptée comme ils en ont été avertis.

Elle ajoute qu'en aucun cas, il y avait là « un manque d'impartialité de la rédaction » tel que mentionné dans ce mail.

Un élu suggère de supprimer, purement et simplement, les encarts réservés aux groupes. Il est répondu qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause cette possibilité, l'auteur du mail ne faisant pas partie du groupe en question.

Madame Magnain souligne qu'elle souhaitait apporter ces précisions pour rétablir la vérité et la chronologie des faits.

Madame Magnain indique que suite au décès d'un administré anglais dont la famille, restée en Angleterre, a demandé à la collectivité, du fait de son impossibilité financière à assumer la situation, de s'occuper des démarches à faire. Considérant les frais d'obsèques incontournables, l'assemblée cautionne la réalisation d'un vide- maison pour permettre de récupérer des fonds afin de ne pas engager, si possible financièrement, la collectivité.

Madame Magnain est donc mandatée dans le cadre de sa régie pour l'organiser le 7.2.2015 après-midi. La Communication des modalités de ce vide-maison se fera avec les moyens habituels.

Monsieur Proust rappelle qu'une réunion de la commission « patrimoine » aura lieu ce 28 janvier.

Puis Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance vers 22 heures 50 :

- La dépose du beffroi de l'Eglise Notre Dame est programmée le 2.2.2015.
- L'inauguration de la nouvelle gendarmerie est confirmée le 7.2.2015 à 11 heures.
- Lettre de Madame Coulardeau: Les élus à l'exception de Monsieur le Maire et de Madame Rousseau sont destinataires, en mairie, d'un courrier reçu le 23 Janvier qui leur est donc remis. Madame Coulardeau dénonce « la situation très préoccupante de l'Eglise Saint Chartier de Javarzay ».
 Il indique qu'il a interpelé en novembre 2014, la Direction Régionale des Affaires Culturelles avec photos à l'appui
 - Il indique qu'il à interpelé en novembre 2014, la Direction Régionale des Affaires Culturelles avec photos à l'appui sur les problèmes d'infiltration rencontrés. Monsieur Parras l'Architecte des Bâtiments de France s'est déplacé sur place, lors de sa venue au titre du projet d'aménagement du carrefour de Javarzay. Monsieur le Maire indique donc attendre une réponse, pour suite à donner.
- Monsieur le Maire souhaite revenir sur un point du mail évoqué ci-dessus par Madame Magnain. Il y est précisé : « Quant aux modalités de recrutement du personnel par le CCAS, il relève d'un <u>népotisme</u> débridé digne des pratiques sectaires en usage dans les dictatures ou les « républiques bananières ».
 - Monsieur le Maire précise qu'il n'a participé directement qu'à 4 recrutements parmi les 26 emplois créés depuis le 01.01.2014, au sein des diverses structures, Commune, Communauté de Communes, EHPAD pour lesquels des commissions ont auditionné les candidats qu'elles avaient préalablement présélectionnés. Il n'a jamais pratiqué un recrutement seul et le choix qui a toujours été fait l'a été en adéquation entre le profil du candidat et le profil recherché. Les connaissances ou apparentés aux élus ou agents n'ont jamais été ni privilégiées ni évincées du fait de cette relation.
- La liste des personnes composant la commission « Urbanisme » qui sera chargée d'assister le bureau d'études « Sites et Projets » pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme est ainsi composée : BETTAN Nicole, GAGNAIRE François, GENDRAUX Pierrot, GORNARD Michel, GRIPPON Christian, LORET Jacqueline, MAGNAIN Sylvie, MICHEAU Robert, MICHELET Fabrice, NEUILLE Daniel, PETIT Patrick, ROCHE Alain, THOMAS Jean-Louis
- La liste des personnes composant la commission qui sera chargée d'assister le bureau d'études «NCA » pour la réalisation de l'inventaire des zones humides et des haies, est ainsi composée : BAUDOUIN Xavier, BERNARDIN Jacky, BLANCHARD Jacques, BONNEFFET Michel, DEBENEST Jean-Paul, DROCHON Noël, GAILDRAT Jean-Pierre, GARCIN Fabrice, GORNARD Michel, HAYE Stéphane, LORET Jacqueline, MAGNAIN Sylvie, PETIT Patrick, PROUST Joël, TAPIN Guy, TREHIN Bernard, TRUTEAU Pascal, VOIX Pascal
- Lors d'une réunion avec le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur Michez Trésorier, les Maires du canton de Chef-Boutonne ont été informés du fait que la permanence, en mairie de Chef Boutonne, actuellement de deux ½ journées dans la semaine serait réduite à une ½ journée, le vendredi matin à compter du 01.03.2015.
- Monsieur le Maire indique avoir organisé une réunion avec l'ensemble des services pour notamment sensibiliser les agents à la recherche d'économies destinées à pallier à la réduction des dotations de l'Etat. L'Association des Maires de France a communiqué un lien pour permettre aux collectivités de s'informer sur cette baisse pour les 3 années à venir soit pour Chef Boutonne en 2015 : 34 000 €, en 2016 : 70 000 € et en 2017 : 100 000 €.
- Monsieur le Maire répond à Monsieur Patrick Coirault qui avait été interrogé au sujet des logements de l'ancienne gendarmerie. Ces logements appartiennent à la Société HLM de Melle qui en gère donc les locations.
- La prochaine réunion est programmée le 23.2.2015
 - Ainsi délibéré, le 26.1.2015 en mairie de Chef Boutonne, Le Maire, Fabrice MICHELET.